

Relevé de décisions - Conseil Municipal de Ville Sur Yron – 19.02.21

1. Eglise Saint-Gorgon : réfection du toit

Maud LORENZI indique que depuis le Conseil Municipal de janvier, les dossiers de demande de soutien ont été transmis à l'Etat (DETR) et à la fondation du Patrimoine. Reste à envoyer le dossier à la Région Grand Est.

2 entreprises ont transmis un devis : Hipolite et CV Toiture

L'entreprise Hipolite a été retenue par les membres du CM. Les travaux sont prévus pour l'automne 2021.

2. CCAS

Repas des Anciens

En raison de la situation sanitaire, le repas prévu le 14 mars 2021 est reporté au 5 septembre. Philippe JACQUEMIN sera sollicité et l'information transmise aux personnes concernées.

Brigitte PERRIN propose une formule différente avec un apéritif déjeunatoire organisé sur la place du village autour d'un moment festif (spectacle, théâtre, chorale, ...). L'idée est approuvée. Une solution de repli en cas de mauvais temps sera prévue (salle des fêtes ou chapiteau).

Vaccination COVID

L'intercommunalité souhaite que soient recensées les personnes isolées, sans famille et non mobiles, désireuses de se faire vacciner. A Ville-sur-Yron, aucune personne n'a été identifiée. Néanmoins Marylène BRAULT se rapprochera des personnes de plus de 75 ans.

Loann DUPUIS

Il a été décidé de lui faire un petit cadeau (divers jeux de bricolage) pour une somme de 50 € environs. Brigitte et Marylène se chargent de l'achat.

3. Pose du défibrillateur

Le défibrillateur acheté sera posé au printemps devant la salle René BERTIN. Il sera nécessaire de carotter le mur et de le relier à une prise électrique intérieure.

4. Résidence Daniel Guilhen

De nombreuses difficultés sont rencontrées par les locataires :

- Panne récurrente de chauffage chez Sandra SELLITRI
- Manque de pression sur l'eau chaude
- Panne d'eau chaude

⇒ A court terme et en urgence, il est nécessaire de procéder au débouchage des canalisations. Sani Elec pourra intervenir lundi ou mardi,

En outre, afin de prendre en considération le préjudice subi et de dédommager Mlle SELLITRI qui n'a pas eu de chauffage à plusieurs reprises et un rappel de charges conséquent, Maud LORENZI propose de ne pas lui facturer le loyer de mars 2021. Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

⇒ A long terme, et afin de régler le problème de pression et de chauffage : les entreprises Sani ELEC et CDR ont établi un diagnostic similaire, à savoir :

- changement obligatoire des 4 compteurs de calories sur circuits de chauffage (périmés)

- proposition de remplacer l'échangeur à plaque par un ballon de 300 litres
- remplacement du thermostat du studio par un fonctionnement autonome
- pose d'un adoucisseur d'eau.

Les devis sont en cours.

La solution d'un ballon d'eau chaude (traditionnel ou thermodynamique) individuel par logement est proposée par Gaëtan MULLER et reste à l'étude.

Jackie CESARONI indique que les installations effectuées respectent le cahier des charges prévu initialement. Il est tout de même recommandé de contacter l'assurance.

Jacques SCHWARTZ aborde la question de l'avenir du bâtiment. Il est proposé de faire estimer le bâtiment pour une vente globale ou en lots.

5. Orne Lorraine Confluences

- Projet de scission OLC : Maud LORENZI rappelle qu'un projet de défusion de OLC est souhaité par la majorité des communes de l'ex CCJ.

L'état de la fiscalité, des charges de centralité ainsi que la répartition du FPIC est présenté aux conseillers municipaux (évolution depuis 3 ans, création d'OLC en 2017).

Au-delà des aspects financiers, il est également fait état du projet global d'OLC et des visions divergentes des communes au sein de l'intercommunalité. Il est demandé à chaque commune de bien vouloir se positionner. A l'unanimité, le Conseil municipal délibère en faveur de la défusion.

- Berges de l'Yron/GEMAPI : Jackie CESARONI présente le projet de OLC concernant l'entretien des berges de l'Yron. OLC possède la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et prend en charge l'entretien des berges. Un projet est envisagé sur l'Yron. Une procédure déclarant le projet d'intérêt général sera lancée en 2021. La réalisation est prévue pour 2023-2024. L'ensemble des berges sera traitée (frontière Hannonville à Droitaumont, environ 10 km de berges).

En outre, des discussions ont eu lieu lors d'une commission intercommunale quant à l'augmentation de cette taxe GEMAPI, qui permet d'entretenir et d'aménager les berges.

- Urbanisme- PLUIH : Maud LORENZI et Jacques SCHWARTZ ont participé à une réunion organisée par OLC concernant le Plan local d'urbanisme intercommunal. Afin d'être en cohérence avec le schéma de cohérence territorial et le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), il est demandé de :
 - ne pas « gratter » davantage de zones agricoles
 - ne pas inscrire de nouvelles zones à urbaniser
 - respecter la densité (nombre de logements à l'hectare)
 - rendre davantage de zones à urbaniser afin de respecter les critères établis.

Sur le territoire de Ville-sur-Yron, deux zones à urbaniser sont inscrites :

- Grand Pré (bas de Ville aux Prés) : zone dont les terrains sont privés, pas de permis de construire en cours, contrainte de 13 logements sur cette zone afin de respecter la densité,
- Chemin de Brabant ; terrains privés, une construction existante, 5 en prévisions mais pas encore de dépôt de permis.

Les élus échangent et concluent qu'il n'est pas envisageable de constituer une zone de 13 logements en bas de Ville aux Prés. Après discussion, le Conseil Municipal décide de retirer la Zone AU Grand Pré.

6. Points divers

a. *Zone de Revitalisation Rurale*

Gaëtan MULLER indique que la commune de Ville-sur-Yron fait partie d'une zone de revitalisation rurale (arrêté préfectoral) qui permettrait à des entreprises souhaitant s'installer à Ville-sur-Yron de bénéficier d'une fiscalité avantageuse. Maud LORENZI s'informerait davantage à ce sujet.

b. *Site Internet*

Nathalie RODRIGUEZ présente les offres de la société « Cœur de Web » et de l'ADM 54, qui ont été étudiées de façon détaillée.

L'ADM54 propose un contrat sur 5 ans à 500€/an.

L'offre de « Cœur de web », moins onéreuse et sans engagement est retenue par les membres du CM.

Pour rappel, la proposition comprend : l'architecture du site, l'alimentation, plusieurs adresses mails, l'hébergement (annuel) ainsi qu'un temps de formation nécessaire pour 6 personnes pour la gestion du site.

c. *SIRTOM*

Alain POIROT présente les échanges du DOB du Sirtom.

La situation financière est très compliquée et entrainera sans doute une large augmentation en 2021 en raison :

- du prix croissant du traitement des ordures ménagères,
- de l'augmentation de la taxe sur les produits polluants
- et enfin de la baisse du tonnage du tri traité et parallèlement de l'augmentation du tonnage des ordures ménagères.

Le Sirtom étudie toute piste permettant l'obtention de recettes supplémentaires. La possibilité de mise en place de la taxe incitative (à la levée ou au poids) a été réabordée.

d. *Dépôt ordures sauvages*

Michèle VEUTIN propose d'intégrer au futur arrêté communal concernant les dépôts sauvages un volet spécifique sur les contraventions. Les élus communaux valident cette proposition.

e. *Barrières*

Michèle VEUTIN a constaté à plusieurs reprises que les barrières communales sur les chemines ont été cadenassées et enchaînées. Elle souhaiterait connaître la réglementation à ce sujet. Maud LORENZI se renseignera à ce sujet.

f. *Caméras des Champs*

Alain POIROT indique que le festival « Caméras des champs » se tiendra cette année, en raison de la crise sanitaire, uniquement en dématérialisé.

g. *Solyron*

Alain POIROT précise que l'entreprise MTP interviendra le 25 et 26 février et procédera aux rebouchages des trous.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 26.03.21 (vote du Budget).

Corinne BOUR transmet aux conseillers les dates des prochaines élections départementales et régionales, à savoir les 13 et 20 juin 2021.

La Maire
Maud LORENZI

